

François Pouthier

novembre 2011

Dans le cadre de la Rencontre nationale Collège au cinéma du 25 novembre 2011 et en lien avec l'Assemblée des Départements de France, Culture et Départements a produit une enquête succincte sur le dispositif, réalisée auprès des Directeur(trice)s des Affaires Culturelles des Conseils généraux entre le 25 octobre et le 18 novembre 2011.

Un dispositif fortement établi ...

33 Départements métropolitains ont répondu au questionnaire. Sans surprise et en corrélation avec l'étude du Centre National de la Cinématographie de 2009¹, quasiment tous sont inscrits dans le dispositif (97 %).

61 % y ont adhéré depuis plus de 10 ans (certains en sont même les territoires d'expérimentation) et 33% l'intègrent dans leur Plan Départemental d'Education Artistique et Culturel (PDEA). Il est vrai que les départements restants (67%) ne disposent pas pour la plupart de Plan Départemental d'Education Artistique et Culturelle signé avec les Drac et les Rectorats-Inspections académiques².

- de 10 ans 39%



Un seul des Conseils généraux ayant répondu ne fait plus parti du dispositif et ce depuis 2010, en raison à la fois des difficultés financières majeures qu'il rencontre (cause déclenchante) que des limites rencontrées (cause structurante) : « un dispositif un peu conso » auquel s'est substitué d'autres actions « permettant de faire perdurer dans le département des projets d'éducation à l'image ».

... traduit par de conséquents financements départementaux

Le budget cumulé des 33 départements ayant répondu s'établit à 1 489 319 €. Par extension à la totalité des départements engagés dans Collège au cinéma en 2009, le budget total représenterait alors plus de 4 M€, ce qui fait des **Conseils généraux les principaux financeurs de l'opération à plus de 70%**¹.

Comme toujours les écarts entre départements sont importants, de 10 000 € à 129 590 € (de 1 à 13) et dépendent de leur richesse fiscale, du poids de leurs dépenses obligatoires, de l'urbanisation et du nombre d'habitants³, et par voie de conséquence du nombre de leurs collégiens.

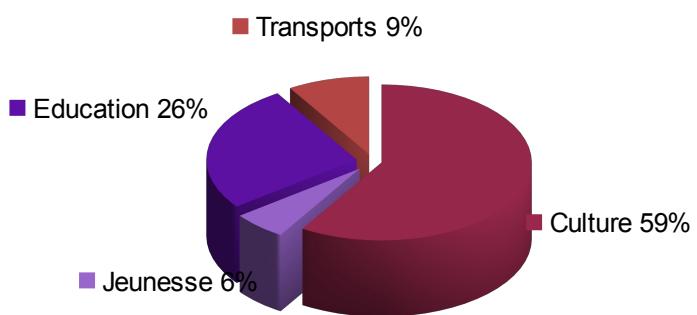
La moyenne budgétaire par département s'établit à 45 131 €, quasi similaire en euros constants au chiffre 2005 du CNC. La médiane (40 000 €) est proche, preuve d'une forte cohérence entre objectifs assignés (généralisation à l'ensemble des collégiens) et moyens consacrés par chacun des départements.

La ligne budgétaire sollicitée est majoritairement la culture (59%), suivie de l'éducation pour 26%.

¹ - Géographie de l'Education au Cinéma 1989-2009 et Bilan Collège au cinéma 2005. www.cnc.fr/web/fr/college-au-cinema

² - Etude express Education Artistique et Culturelle et Départements du 9 avril 2010.www.culturedepartements.org

³ - MOULINIER (Pierre), *Dictionnaire des politiques culturelles de la France depuis 1959*, Larousse, Paris, 2001 : « On constate de fortes disparités d'un département à l'autre, puisque le rapport entre le plus généreux et le plus avare de ses deniers est de 1 à 10 » p.151



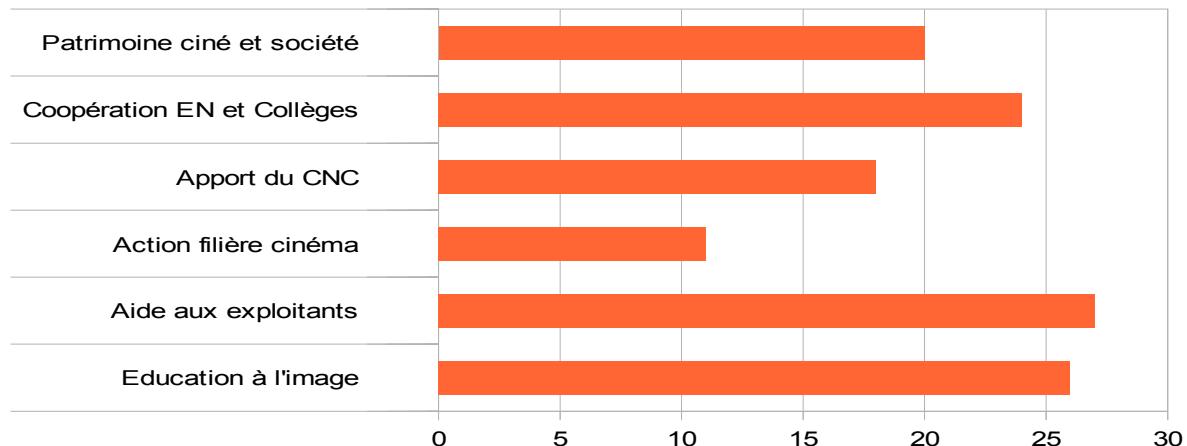
Plus surprenant, alors que l'implication des départements est largement centrée sur les questions de mobilité et de transports des jeunes (emmener les collégiens au cinéma), les transports, pourtant compétence obligatoire, sont peu mobilisés (9%).

Enfin, 5 départements seulement (15%) affichent des lignes croisées et transversales entre plusieurs directions avec une dominante culture - éducation - transports. Une initiative qui pourrait se révéler

forte intéressante dans l'évolution du dispositif au sein des départements, « *en adoptant une conception ouverte et non sectorielle de la culture, conforme à leur responsabilité à l'égard des territoires* »⁴.

Des points forts pour les Conseils généraux ...

Le soutien aux exploitants, notamment aux cinémas de proximité, est l'élément le plus cité comme si Collège au cinéma était avant tout une opération économique, principe qui semble, selon les commentaires recueillis, rejoindre celui du CNC : « *le CNC, dans ses directions et pas nécessairement au sein des services, oriente de plus en plus son discours et ses actions sur la dimension économique du dispositif* »⁵. La conjonction du dispositif avec les autres actions de la filière cinématographique portées par certains Conseils généraux (bureaux et aide aux tournages, courts métrages, événementiels ...) renforcent cette dimension économique et sociale (aide à l'emploi) : « *le dispositif est coordonné par une association qui assure un travail d'exploitation, de diffusion, de production, et qui gère la Commission du Film; autant de passerelles dans le cadre de Collège au cinéma* ».



Pour autant, les 2 éléments principaux qui ont prévalu à la naissance du dispositif demeurent. En terme culturel, il est souligné l'importance de l'éducation à l'image comme d'une meilleure connaissance d'un patrimoine cinématographique : « *Partie intégrante de son action en faveur du 7ème art, ce dispositif est le pilier de l'Education à l'Image dans notre département* ».

En terme éducatif, la coopération avec l'Education nationale et les Collèges, au-delà de la seule gestion des équipements, est particulièrement mise en valeur : « *Collège au cinéma, c'est l'implication de 100% des salles de cinéma et 100% des collèges. C'est la découverte d'œuvres exigeantes avec un travail interdisciplinaire conséquent ; c'est aussi la découverte d'un lieu social, la salle de cinéma. Cela permet également un réel équilibrage d'accès à la Culture dans un département rural ...* ».

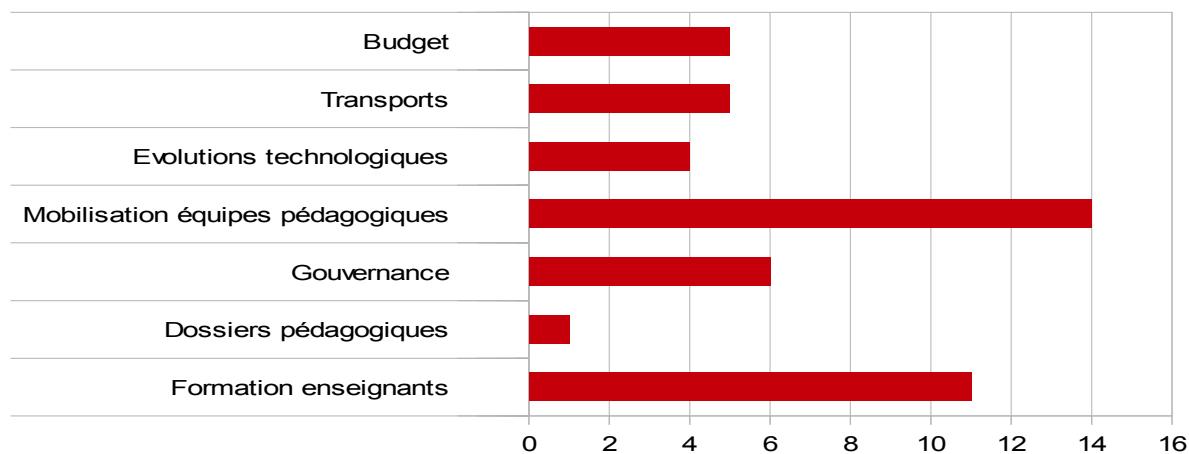
⁴ - PONGY (Mireille), *L'intervention des régions et départements*, in SAEZ(Guy), *Institutions et vies culturelles*, La Documentation française, Paris, 2004, p 55.

⁵- Les citations en italique non référencées renvoient aux commentaires annotés du questionnaire

... et des faiblesses clairement identifiées

Si les réponses aux points positifs paraissent équilibrées et en adéquation avec les objectifs du programme, les **faiblesses sont-elles fortement stigmatisées**.

Si l'on pouvait s'attendre à une mise en exergue des difficultés financières des Départements, directes (prise en charge des billets) et indirectes (augmentation exponentielle des coûts de transports qui représentaient déjà en 2005 près de 21% du budget global), les **faiblesses principales**, perçues par les Directeur(trice)s des Conseils généraux, **semblent avant tout résider au sein de l'Education nationale** et s'expriment par une difficulté à mobiliser les enseignants, les équipes de direction voire les Rectorats : « *les contraintes sont de plus en plus fortes sur les équipes avec une marge de manœuvre faible et du découragement (...). L'opération repose sur les bonnes volontés, lesquelles risquent de s'épuiser. (...) Il est à craindre que le dispositif ne puisse perdurer quand les enseignants les plus motivés ne voudront plus en assurer les missions* ».



Mais le « vrai « parent pauvre du dispositif, c'est le financement des formations pour les professeurs » (...) « la question des formations doit être revue ; pour le moment, certains films ne sont plus prévus dans la formation, ce qui est gênant ; pourtant les enseignants ne peuvent pas se mobiliser pour aller à 3 formations ». **NOMBREUSES ONT ÉTÉ LES REMARQUES NÉGATIVES SUR LA FORMATION DES ENSEIGNANTS**. Il est vrai que seul 6% du budget de Collège au cinéma est consacré à ce domaine⁶, sans compter les besoins en temps de travail libéré ou la nécessité de convaincre les établissements de s'inscrire dans ce dispositif au détriment probablement d'autres actions.

En revanche, n'ont été **mentionnés que peu comme faiblesses** : les dossiers pédagogiques considérés comme de qualité (avec le regret du format papier), les évolutions technologiques qui ne doivent pas « empêcher les enfants d'assister à une vrai projection dans un véritable cinéma, préférable à une projection au sein du collège ou de salle polyvalente », enfin la gouvernance du dispositif, noté avant tout comme «un manque de lisibilité du département en terme de communication».

Synthèse et perspectives

☞ Rappelons d'abord que les **Départements interrogés soulignent** à la quasi unanimité **la qualité du dispositif**. Preuve en est, tous y sont engagés et, pour beaucoup, depuis longtemps : « avec le recul des 20 ans, on peut dire que Collège au cinéma est un dispositif qui a fait ses preuves et qui fonctionne bien auprès des établissements et entre les partenaires, (...). Un succès tant auprès des élèves que des enseignants (...). Le faire vivre à plus de 4 200 collégiens chaque année, c'est assurer une réelle mission de service public (...). Un dispositif de qualité, très apprécié des établissements, qu'il est essentiel de soutenir malgré les difficultés budgétaires rencontrées par les partenaires ».

⁶ - Source CNC. Bilan Collège au Cinéma 2004/2005. www.cnc.fr/web/fr/college-au-cinema

☞ Pour autant, nombreux sont ceux qui **questionnent la mobilisation des équipes pédagogiques** :

- D'abord, en raison d'une **Education nationale démotivée** voire exsangue : « *Alerte sur les problèmes de moyens financiers et humains dans les établissements (...). Collège au cinéma repose uniquement sur des profs volontaires avec un turn-over assez important* », et la **nécessité pour pérenniser** le dispositif de l'**inscrire dans les projets d'établissement** (« *cette action devrait s'appuyer davantage sur les équipes de direction* ») afin de mieux mobiliser les chefs d'établissements et les équipes administratives (« *un désengagement en partie du côté des chefs d'établissement avec une rupture vis-à-vis des équipes pédagogiques* ») ;
- Ensuite à cause d'une **formation insuffisante** : « *la formation devient de plus en plus difficile, alors qu'il y a d'autres offres culturelles pour les collèges (...)* Les enseignants sont mobilisés pour le visionnage, mais ne disposent pas toujours des temps et moyens nécessaires» ;
- Enfin, par une **attitude parfois consommatrice face à un dispositif bien rodé** : « *Une tendance à prendre ce dispositif à la carte par rapport au programme scolaire et non comme un dispositif culturel d'apprentissage, de développement de l'esprit critique et de construction du jeune* ».

☞ Les Directeur(trice)s Départementaux des Affaires culturelles laissent également percer leurs **inquiétudes** quant aux **moyens (et choix) financiers de leurs Conseils généraux**⁷.

Cette préoccupation porte, d'une part, non seulement sur les **difficultés financières des Départements** mais aussi sur une tendance à se **resserrer sur leurs compétences obligatoires**, voire sur des actions plus directement lisibles : « *En faisant le choix de prendre totalement en charge les frais et en fixant à 40 000 € sa dotation budgétaire au dispositif, le CG limite le nombre de collégiens bénéficiaires. Malheureusement, le contexte budgétaire ne permettra pas d'élargir le nombre de bénéficiaires* ».

D'autre part, nombreux sont ceux qui soulignent un **coût de transport**, des élèves comme des copies, **qui ne cesse d'augmenter** et un budget culturel qui ne peut se réduire au seul financement de bus scolaires, notamment pour les établissements les plus éloignés: « *la difficulté réside pour la collectivité dans le coût du transport des collégiens : la facture s'est accrue de près 20 000 euros en 3 ans, soit un coût multiplié par 3 en 10 ans (...). Le nombre d'établissement et surtout d'élèves est défini en fonction des moyens financiers mobilisables avec de plus en plus de difficultés à organiser les déplacements* » ;

☞ Enfin, et assez paradoxalement compte tenu de moyens financiers stagnants voire en régression, les Départements ont, pour beaucoup, choisi d'**approfondir le dispositif** : analyse filmique en ateliers, rencontre avec des professionnels du cinéma, approche « *plus qualitative* » d'éducation à l'image, projections de films documentaires, événementiels, créations de postes de médiateurs, pratiques techniques, ... ou qui souhaiteraient l'approfondir, comme un Pass culture afin que les jeunes puissent se fidéliser aux cinémas de proximité et non « *à la sortie dans des multiplexes (y compris s'ils sont plus éloignés géographiquement de leur domicile)* ».

Des volontés qui démontrent que malgré les difficultés rencontrées et les incertitudes actuelles, le **dispositif Collège au cinéma demeure une « bande amorce » de qualité**, susceptible de générer de nouvelles actions d'éducation à l'image et d'approfondir le lien entre les jeunes et la culture cinématographique, notamment pour ceux qui en sont les plus éloignés, afin que ce dispositif longtemps innovant et véritablement généralisé puisse trouver de nouvelles voies à défricher.

François Pouthier



Remerciements aux Conseils généraux ayant répondu à l'enquête : Aisne, Alpes de Haute Provence, Ardèche, Aveyron, Calvados, Côtes d'Armor, Dordogne, Doubs, Drôme, Eure, Gironde, Hérault, Isère, Loire-Atlantique, Loiret, Lozère, Manche, Haute-Marne, Saône et Loire, Mayenne, Moselle, Pyrénées-Atlantiques, Hautes-Pyrénées, Bas-Rhin, Haut-Rhin, Rhône, Sarthe, Savoie, Haute-Savoie, Seine-et-Marne, Tarn, Hauts de Seine, Val-de-Marne, Agence Culturelle d'Alsace.

⁷ - Voir le sondage express sur les budgets culturels départementaux 2010 et 2011. www.culturedepartements.org